



La grille « Gel hivernal » exprime la relation entre la perte de quantité du foin et des pâturages liée au gel hivernal et le nombre total de jours de stress hivernal survenus du 1^{er} novembre au 30 avril précédant la saison assurée.

La Financière agricole du Québec apporte les améliorations suivantes à la grille « Gel hivernal » :

- Seuil de température moyenne critique passant de -12°C à -15°C
- Actualisation du coût de réensemencement
- Mise à jour de la relation entre le nombre de jours de stress et la perte pour le gel hivernal

RÉVISION DE LA DÉFINITION D'UN JOUR DE STRESS HIVERNAL

À la suite du réexamen de la littérature scientifique, le seuil de température moyenne critique est **dorénavant de -15°C plutôt que -12°C** . Le seuil critique de **la hauteur de neige demeure, quant à lui, inchangé à 20 cm**. Ainsi, un jour de stress hivernal correspond, depuis le 1^{er} novembre 2022, **à une journée où la hauteur de neige au sol est inférieure ou égale à 20 cm et où la température moyenne est inférieure ou égale à -15°C** .

RÉVISION DU COÛT DE RÉENSEMENCEMENT

Les taux de perte indiqués dans la grille « Gel hivernal » sont constitués de deux composantes, soit :

1. la perte reliée à la baisse de rendement;
2. la perte découlant des coûts de réensemencement.

Les coûts liés au réensemencement ont été actualisés en tenant compte de l'évolution des coûts de réensemencement et du prix unitaire du foin qui a augmenté au cours des dernières années.

MISE À JOUR DE LA RELATION ENTRE LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE STRESS HIVERNAL ET LA PERTE LIÉE AU GEL HIVERNAL

La relation indiquée dans la nouvelle grille a été établie sur la base des données historiques disponibles (1998-2021), à partir des nouveaux seuils (-15°C et 20 cm de couvert de neige) et d'un coût de réensemencement actualisé pour l'année d'assurance 2023.

TRAITEMENT DES PHÉNOMÈNES DE GLACE LORS D'UNE PLUIE HIVERNALE : DÉCLARATION DES SUPERFICIES AFFECTÉES

L'expérience récente des dernières années a démontré que la grille « Gel hivernal » ne permet pas toujours d'évaluer correctement les pertes reliées aux phénomènes de glace qui découlent plutôt d'épisodes de pluie abondante suivie de températures gélives en l'absence de couvert de neige. Il en résulte une mortalité importante des plantes fourragères provoquée par l'asphyxie des plantes, le déchaussement des collets et l'éclatement des racines.

Pour traiter les phénomènes de glace exceptionnels, la FADQ procède depuis 2019 à une collecte de données auprès d'un échantillon élargi d'entreprises afin de recueillir les déclarations de superficies détruites. Cette collecte est dorénavant intégrée aux opérations courantes de déclarations des superficies ensemencées. Les données ainsi recueillies pourront au besoin servir d'expertise complémentaire lorsqu'un phénomène de glace non entièrement traduit par la grille « Gel hivernal » surviendra.

